

*Les Nouvelles Littéraires* - 28 décembre 1967

# LE RIRE DE BRASSENS

**S**'il n'est pas certains que dans l'histoire politique tout finisse par des chansons, c'est par des chansons que commence toute histoire de la poésie. Aussi, en récompensant un de ceux que jadis on appelait ménestrels, n'avons-nous pas le sentiment de céder au caprice d'une mode, mais au contraire de renouer une tradition qui remonte aux premiers âges de notre langue.

Les ménestrels contemporains ne sont pas contraints de suivre à pied les routes parcourues autrefois par un Colin Muset qui, de ville en ville, allait chanter ballades ou rondeaux en s'accompagnant de la viole. S'ils n'ont pas l'humeur vagabonde, le disque, la radio et la télévision leur permettent de trouver des millions d'auditeurs, mais ces facilités ne leur sont pas offertes sans rançon. En échange, ils doivent accepter le verdict omnipotent de cette multitude et quand on réfléchit aux contraintes qu'impose une telle condition, la médiocrité des produits que fournit généralement l'industrie de la chanson ne surprend pas.

Ce qui étonne et reconforte, c'est que ce public, tout étourdi qu'il est par les fables de la presse du cœur et les incantations de la publicité, ait su distinguer, dans le fracas des percussions et des guitares électriques, la voix sourde et tendre d'un Georges Brassens.

En naissant à Sète, patrie de Paul Valéry, M. Brassens a bien involontairement proposé aux universitaires locaux le sujet d'une dissertation sur les mérites comparés de la poésie noble et de la poésie populaire. Ce parallèle est esquissé par lui-même dans une « Supplique » déjà fameuse où s'exprime la déférence que l'humble troubadour — c'est lui qui parle — porte à son illustre compatriote. Sous les feux de « midi le juste » d'un côté, c'est le marbre du **Cimetière marin**, de l'autre, le sable de la plage où M. Brassens, qui pour notre plaisir n'en est pas à un testament près, demande à être enseveli.

Et quand prenant ma butte en guise d'oreiller

Une ondine viendra seulement sommeiller

Avec moins que rien de costume.

J'en demande pardon par avance à Jésus

Si l'ombre de ma croix s'y couche un peu dessus

Pour un petit bonheur posthume.

Qu'on nous pardonne aussi ! C'est trahir ce poète que de citer ses vers dépouillés de leur mélodie. Non pas qu'à être lus ils perdent l'âpreté de leur charme ou l'humour qui éclaire leur mélancolie, mais parce que c'est le rythme musical qui y impose et gouverne élisions, enjambements, brisures des mots, rimes dissonantes et autres licences savoureuses sous lesquelles se devine une parfaite connaissance du métier. « Prête-moi ta plume » forme avec « Au clair de la lune » une bien plaisante assonance et c'est grâce à de telles libertés qu'en regard de la poésie savante si étroitement corsetée, la poésie populaire respire tout à son aise. Ainsi :

Je ne fais pourtant de tort à personne  
En laissant courir les voleurs de pomme  
Mais les brav' gens n'aiment pas que  
L'on suive une autre route qu'eux.

# Les anarchistes et l'Académie

**C**es licences que M. Brassens se permet envers la prosodie classique ne sont rien auprès de celles qu'il prend avec la morale commune. Si le rire est l'expression la plus pudique de la révolte, il a toutes raisons de rire. Du monde, d'abord, tel que les hommes l'ont fait et au-dessus duquel il eût volontiers planté le drapeau de l'anarchie. De l'amour aussi, qui le pousse vers tant de Margots infidèles et de Marinettes traîtresses. Enfin de la Mort, que l'on moque et qui se venge comme dans les fabliaux. Que de funérailles et de fossoyeurs dans ces poèmes rians, que de danses macabres sur ces musiques allègres ! Et que de compassion aussi pour les misérables !

Il creusa lui-même sa tombe  
En faisant vite, en se cachant,  
Et s'y étendit sans rien dire  
Pour ne pas déranger les gens.  
Pauvre Martin, pauvre misère,  
Dors sous la terre, dors sous le temps !

Depuis la fin du romantisme, on compte bien peu de poètes qui, de leur vivant, aient touché ce que l'on nomme le grand public. M. Brassens est de ceux-ci et pourtant il ne dépare pas

la lignée dont il serait en droit de se recommander. Corbière et Laforgue ne sont pas éloignés de ses complaints, ni Villon de ses testaments.

Avant d'aller conter fleurette  
Aux belles âmes des damnés,  
Je rêv' d'encore une amourette,  
Je rêv' d'encore m'enjuponner.  
Encore un' fois dire « je t'aime »,  
Encore un' fois perdre le nord,  
En effeuillant le chrysanthème  
Qu'est la marguerite des morts.

En l'an de grâce 1395, le prévôt de Paris rendit une ordonnance concernant les ménestrels : « Défenses de rien dire, représenter ou chanter dans les places publiques ou ailleurs qui pût causer quelque scandale, à peine d'amende de deux mois de prison et d'être réduits au pain et à l'eau ». Comme nous sommes heureux que M. Brassens vive à une époque où sans être réduit au pain et à l'eau, il peut braver les conventions de la décence et les ordonnances du pouvoir ! Si l'on trouve dans son œuvre plus d'un mot que nos successeurs admettront sans doute dans notre Dictionnaire mais dont l'usage n'a pas encore

atténué la verdeur, on y rencontre aussi plus d'une pensée qu'en d'autres temps on eût qualifiée de subversive. La façon dont y sont traités agents de police et gendarmes donne à croire que le respect de l'uniforme n'est pas le fort de l'auteur et, en conséquence, que le costume académique n'est pas celui qu'il lui plairait de revêtir pour courtiser ses muses.

Après avoir louangé M. Georges Brassens, nous allons peut-être le décevoir. Il y a trois ans, le prix qu'il reçoit aujourd'hui fut décerné à M. André Salmon, qui dans une de ses œuvres célébra, **La Terreur noire**. Ainsi notre nouveau lauréat ne peut prétendre à être le premier anarchiste dont l'Académie ait récompensé les mérites. Et si ce doux révolté s'étonnait de notre complaisance, nous répondrions : « Monsieur, notre Compagnie depuis trois siècles eut mainte occasion de méditer sur la tolérance. Au-dessus des idées et des morales qui se prêtent à tant d'avatars, elle s'efforce de placer l'intégrité de l'esprit et la qualité des talents. »

R. C.

de l'Académie française.